



## 2

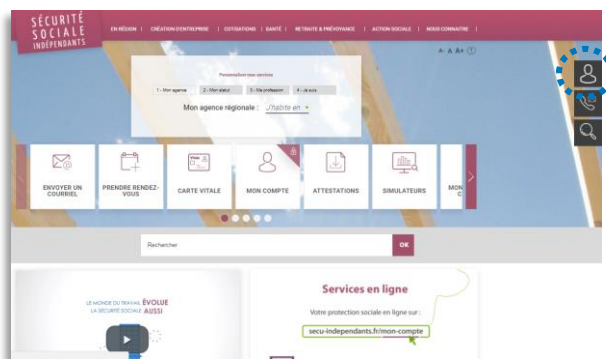
## Je télécharge une attestation

**TÉLÉCHARGEZ VOS ATTESTATIONS DIRECTEMENT EN LIGNE !**

1

**CONNECTEZ-VOUS SUR WWW.SECU-INDEPENDANTS.FR**

En page d'accueil, cliquez sur l'icône « Mon compte », à droite



2

**IDENTIFIEZ-VOUS POUR ACCÉDER À VOTRE COMPTE**



Artisans et commerçants actifs ou retraités : Gérez votre protection sociale en ligne. Si vous êtes professionnel libéral, vous pouvez accéder au service Ma santé.

**Vous êtes**

Travailleur indépendant  
 Expert-comptable

**Authentification**

Numéro de sécurité sociale  ?  
Clé  ?  
Mot de passe  ?

**Créer un compte**  
Créez un compte pour accéder aux téléservices de la Sécurité sociale des indépendants

3

**CLIQUEZ SUR LA RUBRIQUE « MES ATTESTATIONS »**





### 4

### SÉLECTIONNEZ LE TYPE D'ATTESTATION

Puis cliquez sur « Valider »

Les attestations disponibles sont les suivantes :

#### Attestations cotisations :

- Vigilance (compte à jour)
- CSG/CRDS
- Contribution à la formation professionnelle
- Fiscale (micro-entrepreneurs)
- Chiffre d'affaires (micro-entrepreneurs)

#### Attestations d'affiliation / radiation

### 5

### TÉLÉCHARGEZ VOTRE ATTESTATION AU SEIN DU BLOC « DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER »

### + À savoir

Dans le cas où votre attestation ne peut pas être téléchargée immédiatement, vous recevrez une notification par courriel lors de la mise à disposition de l'attestation sur votre compte.

Avec le service « Mon compte » sur [secu-independants.fr/mon-compte](http://secu-independants.fr/mon-compte) faites gagner du temps à votre entreprise !